

Convention pour lieu d'exposition



*Le présent document établit la convention entre **IBO** et l'hôte du lieu recevant une exposition photographique dans le cadre des activités **IBO**.*

Nom et prénom de l'hôte :

Nom du lieu ou raison sociale :

Adresse du lieu :

***IBO**, du fait de son esprit fondateur, est une manifestation bénévole et gratuite de photographes, aussi l'hôte d'une exposition s'engage à :*

- accueillir gracieusement les œuvres composant l'exposition photographique et à les mettre en vue du public,*
- participer à la promotion locale des activités **IBO** en mettant à disposition du public la publicité **IBO**,*
- être assuré en responsabilité civile pour cet accueil en ce lieu,*
- renoncer à tous recours envers les organisateurs de **IBO** et envers les auteurs des œuvres exposées en cas de sinistres portant sur le lieu, leur gérant, le public accueilli,*

***IBO** et les auteurs des œuvres exposées renoncent à tous recours envers les hôtes ou leur représentant en ce qui concerne les dommages accidentels pouvant survenir aux œuvres exposées.*

L'hôte du lieu est libre d'accepter les œuvres proposées à l'exposition ainsi que leur méthode et moyens d'accrochage.

Noms et signatures :

*Pour **IBO** :*

l'hôte du lieu :

Date :

IBO (Association loi 1901 n° 3/37678)
2 rue des Gachots 31490 Léguevin
site Internet: ibo-toulouse.com

Nom du lieu :
adresse

Nom du gestionnaire responsable :
Téléphone et fax :
Adresse Internet :

Type d'activités prévues ou désirées : expo / diaporama / rencontre - débat / autre : ...
Nom du responsable de l'activité :

Disponibilité (bornes incluses) de / / 200. à / / 200.

Caractéristiques :

- genre de local (hall, escalier, couloir, ...) :
- métrage en mètres disponibles
- en nombre de cadres 30x40 ou en 40x50 :

- nature du support (mur, panneaux immobiles, grilles, ...)
- possibilité d'accrochage :
 - pitons posés ou à poser,
 - rail ou cimaise le long des murs à la hauteur de :
 - au plafond éloigné des murs
- matériel d'accrochage : barre, crochet, filin, ... fourni ou non
- éclairage de type :
 - gardé
 - horaires d'ouverture
- vernissage fourni par le gestionnaire :
- couverture assurance sur :
 - responsabilité civile,
 - responsabilité sur support,
 - responsabilité sur valeur des œuvres,
- existence publicité autonome : oui / non

Thèmes désirés :